



**Comité interministériel des villes
18 février 2011**

Dossier de presse



Sommaire

Sommaire	p. 2
Communiqué de synthèse	p. 3
Mobiliser les politiques publiques en faveur des habitants des quartiers	p. 5
Lancer l'acte II de la rénovation urbaine	p. 8
Placer la politique de la ville au cœur du Grand Paris	p. 9
Soutenir les acteurs de terrain	p. 10
Conforter la contractualisation et la territorialisation de la politique de la ville	p. 11
Expérimenter pour relever les défis des quartiers prioritaires	p. 12
Annexes	p. 13
➤ Annexe 1 – Principales décisions du comité interministériel des villes	
➤ Annexe 2 – Bilan de quelques dispositifs	

Communiqué de synthèse

Dans sa déclaration de politique générale du 24 novembre 2010, le Premier ministre François Fillon a rappelé sa volonté de « renforcer la politique de la ville ». Il a donc réuni le 18 février 2011 le comité interministériel des villes (CIV) afin de définir les orientations politiques qui guident l'action du gouvernement en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Ces quartiers connaissent en effet encore des inégalités par rapport aux autres quartiers, notamment en matière d'emploi et de développement économique, de revenus ou de santé. Pour autant, la situation change et des évolutions très encourageantes méritent d'être soulignées. Les efforts conjugués de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs associés à cette politique ont ainsi permis d'enregistrer des résultats positifs en matière de rénovation urbaine, de réussite éducative, de développement économique et de sécurité notamment.

Le Premier ministre a arrêté en CIV la feuille de route pour les mois à venir de chacun des ministères concernés. L'ensemble des champs de l'action publique dans les quartiers prioritaires est concerné.

Tout d'abord, Maurice Leroy, ministre de la ville, chargé du Grand Paris, a été mandaté pour mener, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, la réflexion sur l'acte II du programme national de rénovation urbaine (PNRU).

En matière d'emploi, le comité interministériel a décidé de renforcer le contrat d'autonomie et de financer 15 000 contrats en 2011.

En matière d'éducation, une dizaine d'internats d'excellence sera ouverte à la rentrée 2011 (représentant 1500 places nouvelles) et 3000 places en Résidences pour la réussite seront disponibles pour les étudiants. En outre, 8,6 millions d'euros seront consacrés aux Cordées de la réussite afin d'accompagner les jeunes des quartiers vers l'enseignement supérieur.

En Ile-de-France, la politique de la ville doit être mise au cœur du projet du Grand Paris. Le CIV a donc acté le caractère indissociable de ces deux politiques qui, pour cette raison, relèvent du même ministre.

Par ailleurs, une expérimentation sera lancée dans 33 quartiers couverts par des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Elle comportera des engagements précis et concrets en matière d'emploi, d'éducation et de sécurité.

Le CIV a aussi choisi de valoriser l'action des acteurs de terrain à travers les associations, la reconnaissance des métiers de la médiation sociale, les délégués du préfet, les centres de ressource et les gardiens d'immeubles.

Enfin, le comité a réaffirmé que la politique de la ville est territorialisée, partenariale et contractualisée, et qu'elle doit orienter et optimiser les moyens publics (nationaux ou européens) sur les quartiers prioritaires.

Mobiliser les politiques publiques en faveur des habitants des quartiers

1. L'accès à l'emploi

Face aux difficultés d'accès à l'emploi des habitants des quartiers, le CIV s'appuie sur trois dispositifs.

➤ LE CONTRAT D'AUTONOMIE

Il consiste en un accompagnement court et intensif des jeunes de 16 à 25 ans, en particulier ceux qui ne fréquentent pas les structures de recherche d'emploi. Mis en place de manière expérimentale en 2008, le contrat d'autonomie est prolongé en 2011 par le financement de 15 000 contrats.

➤ L'ALTERNANCE

Le CIV fixe comme objectif de privilégier l'accès à l'apprentissage des jeunes des quartiers afin de réduire l'écart d'accès à l'alternance entre ce public et la moyenne nationale. Pour cela, ce public sera prioritaire avec un objectif de progression du nombre des bénéficiaires de l'alternance plus élevé encore que la progression de la moyenne nationale.

➤ LE PARRAINAGE

Il s'agit de bénévoles qui accompagnent des jeunes en recherche d'emploi en leur faisant bénéficier de leur connaissance des milieux professionnels et de leurs réseaux. Le comité décide de faire progresser de 20 % en trois ans la part des jeunes des quartiers parmi les bénéficiaires du parrainage vers l'emploi. Une instruction sera adressée aux préfets afin de clarifier les objectifs du parrainage et de renforcer le pilotage et l'animation du dispositif au niveau local.

2. L'éducation

➤ LA LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Le CIV renforce la lutte contre le décrochage et l'absentéisme scolaires. Un site dédié <http://decrochage.i.ville.gouv.fr/>, animé par le ministère de la ville, a été ouvert afin de constituer une base de données et un recueil de bonnes pratiques pour les professionnels.

➤ **LES INTERNATS D'EXCELLENCE**

Le développement des internats d'excellence est poursuivi avec une dizaine de nouveaux internats, soit 1500 places nouvelles, à la rentrée 2011. Des structures similaires pour les étudiants sont également mises en place : il s'agit des Résidences pour la réussite. Au-delà des 4 résidences en cours de construction, de nouveaux projets seront élaborés et 3000 à 5000 nouvelles places seront créées au plan national.

➤ **LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

Le programme de réussite éducative (PRE), qui offre un suivi individualisé pour les jeunes de 2 à 16 ans et leur famille, est reconduit avec comme priorités la « santé », la « prévention de l'absentéisme et du décrochage » et le « soutien à la parentalité ». Il sera expérimenté pour les 16-18 ans compte tenu des besoins identifiés pour cette tranche d'âge.

➤ **L'ACCES DES JEUNES AUX STAGES**

Le comité décide de garantir l'accès aux stages des jeunes des quartiers en chargeant les délégués du préfet de mettre en lien l'institution scolaire avec le réseau associatif et le tissu des entreprises.

➤ **L'ACCES DES JEUNES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

L'accès des jeunes des quartiers à l'enseignement supérieur est facilité grâce notamment aux Cordées de la réussite, qui mettent en relation des établissements d'enseignement supérieur avec des collèges et des lycées de banlieues dans le cadre de formules de tutorat. Un million d'euros supplémentaire sera consacré aux Cordées pour arriver à un budget total de 8,6 millions d'euros.

3. Les autres mesures

➤ **LA SECURITE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Le CIV décide de renforcer l'intervention de la police nationale dans les quartiers de la politique de la ville par une déclinaison spécifique de quatre plans d'action : lutte contre les stupéfiants, lutte contre la délinquance dans les transports en commun, lutte contre les bandes violentes et lutte contre les cambriolages. Il acte aussi le renforcement du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) « justice » comme moyen de prévenir la récidive des jeunes sous mains de justice en milieu fermé et en milieu ouvert. 100 référents « justice » seront ainsi mis en place.

➤ **LES TRANSPORTS**

Afin de remédier à l'enclavement des quartiers de la politique de la ville, le comité annonce un programme complémentaire de desserte des quartiers suite à l'appel à projet de mai 2010 (51 projets).

➤ **LE LOGEMENT**

En matière de traitement des copropriétés dégradées, le CIV décide :

- d'expérimenter, par le biais d'un opérateur dédié, un programme de portage public des lots de copropriétés les plus dégradées ;
- que les ministres chargés respectivement du logement, de la ville, de l'intérieur et de la justice, réalisent une étude pour déterminer les modifications à apporter aux règles de majorité dans les syndicats afin de traiter les problèmes spécifiques des très grandes copropriétés dégradées.

➤ **LA SANTE**

Afin de développer l'offre de soins de premier recours dans les quartiers, le comité décide d'accélérer le soutien aux maisons de santé pluriprofessionnelles en cours de création (60 maisons de santé) et de renforcer l'articulation entre les dispositifs de la politique de la ville et les agences régionales de santé, notamment via les contrats locaux de santé.

➤ **LE SPORT**

Le CIV décide de réduire le déficit d'équipements sportifs dans les territoires de la politique de la ville. La Seine-Saint-Denis fera l'objet d'un plan spécifique de rattrapage.

Lancer l'acte II de la rénovation urbaine

1. Mettre en œuvre une deuxième phase du programme national de rénovation urbaine

La dynamique engagée au titre de la rénovation urbaine a permis de transformer durablement près de 485 quartiers et de contribuer à l'amélioration de la vie de plus de 3,3 millions de personnes.

Afin de répondre aux attentes fortes des habitants, des collectivités locales et des bailleurs, il convient désormais de réfléchir à la poursuite de la politique menée en matière de rénovation urbaine. Le CIV a donc demandé à Maurice Leroy, ministre de la ville, chargé du Grand Paris, de réfléchir, en lien avec les acteurs concernés, aux besoins, aux modes d'intervention et aux financements nécessaires, en vue de formuler à l'automne 2011 des propositions relatives à une deuxième phase du PNRU. Les enjeux spécifiques de l'Île-de-France, en lien avec les projets du Grand Paris, feront l'objet d'une attention particulière.

2. Réussir l'accompagnement des quartiers rénovés

Afin d'accompagner les quartiers au sortir de la rénovation urbaine, le comité demande au ministre de la ville de préparer, d'ici à juillet 2011, un guide méthodologique sur les modalités d'élaboration d'un dispositif de sortie de conventions de rénovation urbaine. Ce dispositif vise, d'une part, à garantir la pérennité des investissements réalisés et, d'autre part, à renforcer l'articulation entre la rénovation urbaine et les autres dimensions de la politique de la ville.

Placer la politique de la ville au cœur du Grand Paris

Le CIV décide de renforcer l'articulation entre, d'une part, les projets de développement du Grand Paris et, d'autre part, les objectifs poursuivis dans le cadre des CUCS et des projets de rénovation urbaine. Pour cela, devront être formalisés, dans les contrats de développement territorial du Grand Paris, les engagements et les moyens mobilisés pour assurer le développement des quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec en particulier, le renforcement de la mixité sociale et fonctionnelle et le développement de l'accès à l'emploi. Par ailleurs, le comité décide de s'appuyer sur la dynamique du Grand Paris pour désenclaver les quartiers prioritaires d'Ile-de-France dans le cadre, notamment, d'un comité de pilotage régional.

Soutenir les acteurs de terrain

1. Les délégués du préfet

Positionnés dans les quartiers présentant les plus forts enjeux, les délégués du préfet assurent la représentation locale de l'Etat. Ils constituent l'interlocuteur au quotidien des acteurs de terrain et facilitent la mise en œuvre de la politique de la ville. Le dispositif des délégués du préfet est pérennisé (350 postes à temps plein dans les quartiers) et son cadre sera précisé par une circulaire du ministre de la ville, concernant notamment les conditions d'exercice de leurs missions.

2. Les associations

Le versement de leurs subventions est accéléré dans un cadre simplifié (dématérialisation des procédures de demandes de crédits et mise en place d'un dossier Cerfa spécifique politique de la ville).

3. Les métiers de la médiation sociale

Le CIV reconnaît le métier de la médiation sociale et l'importance des rôles des médiateurs dans les quartiers. Il décide notamment de mieux valoriser les métiers de la médiation sociale.

4. Les gardiens d'immeubles

Le comité décide de renforcer les actions de formation à l'attention des gardiens, qui sont un maillon essentiel du quotidien dans les quartiers. A titre d'exemple, leur accession à la propriété lors des opérations de mise en vente de logements HLM sera favorisée.

5. Les centres de ressources de la politique de la ville

Le CIV réaffirme les missions des centres de ressources (qualification des acteurs et capitalisation des connaissances) et annonce la parution d'un cadre de référence national précisant les conditions d'exercice de ces missions, et l'organisation d'une rencontre nationale des centres de ressources par le ministre de la ville.

Conforter la contractualisation et la territorialisation de la politique de la ville

1. Une politique partenariale

Le conseil national des villes (CNV) et les associations nationales d'élus seront saisis par le ministre de la ville sur un certain nombre de questions essentielles sur les enjeux de la politique de la ville.

2. Une politique qui concentre ses efforts sur les quartiers prioritaires

Le secrétariat général du CIV reçoit mandat de déterminer d'ici le 1^{er} juin 2011 avec les ministères concernés, les dispositions à prendre pour mieux identifier et cibler les crédits destinés aux quartiers prioritaires.

3. Une politique de solidarité

Le comité affirme la nécessité de bien prendre en compte les communes en politique de la ville dans les réflexions sur la péréquation financière. Il souligne également la nécessité de renforcer la place des questions urbaines dans la future politique européenne de cohésion et dans l'immédiat, d'orienter davantage le fonds social européen vers les quartiers en difficulté.

Expérimenter pour relever les défis des quartiers prioritaires

1. Mise en place d'expérimentations dans une première liste de 33 sites

Une expérimentation de mobilisation des politiques de « droit commun » sera menée dans 33 sites dans le cadre des CUCS existants.

Annoncée par le Premier ministre lors de l'installation du CNV le 25 mai 2010, cette expérimentation donnera lieu à une évaluation et permettra de dégager les pratiques susceptibles d'être généralisées à l'ensemble des CUCS en 2014.

2. La mobilisation des politiques de droit commun sur les quartiers

L'expérimentation portera sur des engagements précis et très concrets et se traduira par la mobilisation, par l'Etat et les collectivités territoriales, de leurs politiques de droit commun dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la sécurité.

Cette mobilisation des moyens, financiers et humains, de droit commun constitue un enjeu important de la politique de la ville et une condition indispensable au renforcement et à l'amélioration de l'action publique en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

3. Les engagements en matière d'emploi, d'éducation et de sécurité

Quelques exemples des engagements pris par l'Etat :

- La fixation d'objectifs quantifiés de contrats aidés ;
- La mobilisation prioritaire des financements relatifs aux dispositifs d'aide à la création d'activités ;
- La fixation d'objectifs quantifiés dans le cadre du programme « accès aux compétences clé » (formation professionnelle des demandeurs d'emploi) ;
- L'encadrement pédagogique des élèves et l'encadrement de la vie scolaire ;
- Le renforcement du lien entre l'école et les familles (extension du dispositif de la mallette des parents prioritairement dans les collèges...) ;
- La garantie aux élèves du service de suivi médical ;
- Le renforcement de la présence des services de police dans le quartier via des actions ciblées de sécurisation (visites régulières de parties communes d'immeubles, de zones de stationnement...) et des actions de lutte contre la délinquance adaptées aux spécificités des quartiers (lutte contre les « noyaux durs », lutte contre les violences dans les établissements scolaires...).

Annexes

1. Principales décisions du comité interministériel des villes

L'approfondissement, la réorientation et les nouvelles mesures en faveur des quartiers de la politique de la ville

Emploi et développement économique

- Territorialiser les politiques de l'emploi et de développement des entreprises
- Renforcer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires avec le contrat d'autonomie
- Développer l'alternance comme accès privilégié à la qualification et à l'emploi
- Améliorer le taux d'insertion professionnelle des jeunes des zones urbaines sensibles avec le parrainage vers l'emploi

Éducation, formation et égalité des chances

- Accentuer la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires
- Poursuivre le développement des internats d'excellence et des Résidences pour la réussite des jeunes étudiants
- Consolider le programme de réussite éducative
- Généraliser l'accès aux stages des jeunes des quartiers
- Favoriser l'accès des jeunes des quartiers aux classes préparatoires aux grandes écoles et à l'enseignement supérieur
- Développer les Cordées de la réussite
- Augmenter le taux de réussite au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) pour les habitants des quartiers de la politique de la ville
- Promouvoir l'égalité des chances dans la fonction publique

Sécurité et prévention de la délinquance

- Renforcer l'intervention de la police nationale dans les quartiers de la politique de la ville
- Prévenir la récidive par l'insertion économique et sociale des jeunes sous main de justice en développant le CIVIS
- Pérenniser le réseau des points d'accès au droit dans les quartiers de la politique de la ville

Désenclavement

- Poursuivre le développement d'une offre de transports à haut niveau de service dans les quartiers et faciliter la mobilité des habitants

Logement

- Engager un programme de traitement des copropriétés dégradées
- Améliorer les conditions d'exercice de la profession de gardien d'immeuble
- Conforter la mobilisation des partenaires de la GUP

Santé

- Conforter et développer les ateliers santé ville (ASV)
- Développer l'offre de soins dans les quartiers de la politique de la ville

Sports

- Soutenir la pratique sportive dans les quartiers de la politique de la ville

La politique de la ville au cœur du Grand Paris

- Faire du réseau du Grand Paris et des contrats de développement territorial des leviers de développement pour les quartiers de la politique de la ville
- Désenclaver les quartiers de la politique de la ville d'Île-de-France en s'appuyant sur la dynamique du Grand Paris

Les CUCS expérimentaux

- Lancer les expérimentations de mobilisation des politiques de droit commun dans les CUCS

La rénovation urbaine

- Bilan d'étape du PNRU
- Lancer la réflexion sur la mise en œuvre une deuxième phase du PNRU
- Réussir l'accompagnement des quartiers rénovés

Le cadre institutionnel de la politique de la ville

Renforcer le pilotage, le suivi et l'évaluation de la politique de la ville

- Pérenniser et harmoniser le dispositif des délégués du préfet
- Assurer un suivi opérationnel des décisions du CIV
- Renforcer l'évaluation de la politique de la ville
- Consolider l'État au niveau local dans ses missions de politique de la ville avec les préfets délégués pour l'égalité des chances (PDEC) et les sous-préfets ville (SPV)

Réaffirmer les principes de la politique de la ville : réflexion partenariale, contractualisation, territorialisation et solidarité financière

- Organiser la réflexion sur les enjeux de la politique de la ville
- Donner aux CUCS un cadre stabilisé jusqu'en 2014
- Concentrer les moyens publics sur les quartiers prioritaires

Valoriser et accompagner les acteurs de la politique de la ville

- Consolider le tissu associatif
- Reconnaître les métiers de la médiation sociale
- Former les acteurs de la politique de la ville
- Consolider le réseau des centres de ressources

Optimiser l'utilisation des fonds européens

- Mobiliser les fonds européens dans l'exercice en cours de la politique de cohésion européenne (2007-2013)
- Inscrire un volet urbain dans la future politique européenne de cohésion (post 2013)

2. Bilans de quelques dispositifs

Depuis 2007, le gouvernement a entrepris un effort de rééquilibrage en faveur des territoires prioritaires de la politique de la ville et de leurs habitants dans tous les domaines, aussi bien dans le volet urbain que dans le volet humain.

La rénovation urbaine

Des moyens considérables ont été engagés pour transformer en profondeur les quartiers prioritaires. Les réalisations sont désormais visibles.

Le PNRU représente près de 43 milliards d'euros d'investissements auquel l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) contribue à hauteur de 12 milliards d'euros. Près de 400 conventions permettant de changer le cadre de vie de plus de 3,3 millions d'habitants ont été conclues. 314 294 réhabilitations, 135 291 démolitions et 128 075 constructions de logements sociaux sont engagées.

Le PNRU a également permis de réimplanter et rénover des équipements publics et commerciaux au sein des quartiers pour offrir les mêmes services à chaque citoyen. Il contribue par ailleurs à la réimplantation d'activités au sein des quartiers et donc à l'emploi des habitants, en complément de l'insertion faite sur les chantiers financés par l'ANRU. 22 460 personnes ont bénéficié de 28 600 contrats de travail et 8 130 000 heures d'insertion ont été réalisées. 40 % des bénéficiaires sont des jeunes sans qualification et/ou sans expérience et 23 % des demandeurs d'emploi de longue durée. Le PNRU représente une formidable accélération pour l'insertion sociale et professionnelle des habitants des quartiers. Fin 2010, 7,3 milliards d'euros ont été engagés et 3,5 milliards d'euros payés. Près de 150 conventions arrivent à présent à leur terme.

Le rapport d'information du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale sur l'évaluation des aides aux quartiers défavorisés, rendu par les députés François Goulard et François Pupponi, reconnaît ainsi que la rénovation urbaine est un véritable succès sur le terrain. Elle permet de redonner aux habitants des quartiers populaires un cadre de vie digne de notre République et la fierté d'appartenir à leur quartier.

L'emploi et l'activité économique

37 000 contrats d'autonomie ont été signés par des jeunes de moins de 26 ans issus des quartiers prioritaires. Ils bénéficient d'un accompagnement renforcé, avec un taux de sorties positives débouchant sur un travail ou une formation qualifiante dans 42 % des cas.

Grâce à la mobilisation de 102 grandes entreprises et fédérations professionnelles, 38 000 jeunes des quartiers ont été recrutés en contrat à durée déterminée ou en contrat à durée indéterminée.

Le développement des écoles de la deuxième chance se poursuit, avec 65 sites/écoles dans 34 départements et 14 régions. 7800 jeunes sont en formation, soit une augmentation de 60 % en deux ans, grâce à 26 sites supplémentaires. L'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) a accueilli 2275 jeunes en 2009.

Un appel à projet pour développer les modes de garde d'enfants a permis de créer 2600 places d'accueil. Elles sont adaptées aux besoins des familles des quartiers (horaires décalés, ouverture en fin de semaine) et favorisent l'insertion professionnelle des femmes.

S'agissant du développement de l'activité économique, entre 2007 et 2009, 10 432 nouvelles entreprises se sont installées en ZFU. En 2009, 527 millions d'euros ont été consacrés aux exonérations fiscales et sociales sur ces territoires.

Le contrat d'objectifs et de moyens de l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), signé fin 2009, permet de conforter le commerce dans les quartiers prioritaires par l'intervention sur 30 nouvelles opérations commerciales sur trois ans.

L'éducation et la formation

Les quartiers prioritaires se caractérisent par la jeunesse de leurs habitants. C'est pourquoi le gouvernement consent des efforts importants en matière d'éducation.

L'accompagnement éducatif financé par le ministère de l'éducation nationale bénéficie à 172 000 élèves du primaire répartis dans plus de 3000 écoles. 530 PRE sont déployés dans 718 communes couvrant 1361 quartiers prioritaires. Ainsi, près de 100 000 enfants ont bénéficié de ces programmes depuis 2005. La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire reposent sur une centaine de plateformes de repérage des décrocheurs.

Une politique volontariste est développée pour favoriser les parcours d'excellence et réactiver l'ascenseur social. Depuis la rentrée 2010, 6238 places d'internats d'excellence sont offertes, avec notamment 13 nouveaux internats ouverts. 30 sites d'excellence sont labellisés. 253 Cordées de la réussite permettent de favoriser l'accès des jeunes de familles modestes, principalement issus des quartiers prioritaires, aux grandes écoles et à l'enseignement supérieur. Depuis septembre 2010, les classes préparatoires aux grandes écoles accueillent 30 % d'élèves boursiers. Près de 450 jeunes sont répartis dans une vingtaine de classes préparatoires « intégrées » dans les écoles de la fonction publique.

La sécurité et la prévention de la délinquance

Le gouvernement a érigé en priorités la lutte contre les bandes, les trafiquants de drogue et la délinquance du quotidien. 37 brigades spécialisées de terrain (BST) couvrent les bassins de délinquance les plus sensibles. Des groupements d'intervention régionaux (GIR) ont été créés

pour lutter contre l'économie souterraine et les différentes formes de délinquance organisée qui l'accompagne (trafic de stupéfiants, blanchiment d'argent...).

Fin 2009, le gouvernement a présenté un plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Un effort massif est fait en direction de la vidéoprotection. Par ailleurs, 4 230 adultes-relais développent des actions de médiation dans les quartiers.

Le désenclavement

Le désenclavement des quartiers prioritaires est essentiel pour permettre à leurs habitants d'accéder aux bassins d'emploi, aux services et équipements sociaux, sanitaires, culturels et de loisirs.

Quatre projets structurants pour l'Île-de-France ont été accélérés grâce à l'intervention de l'Etat à hauteur de 220 millions d'euros : le débranchement du T4 vers Clichy-Montfermeil, la tangentielle Nord entre Sartrouville et Noisy-le-Sec, le barreau de Gonesse et le tram-train Massy-Evry.

La mise en service de ces projets étant par nature longue, le gouvernement a financé à hauteur de 20 millions d'euros l'amélioration de la desserte des quartiers par bus (horaires décalés, week-ends, nouveaux arrêts...).

En province, 37 projets de transports en commun en site propre contribuant au désenclavement des quartiers populaires ont été engagés depuis 2009 pour 260 millions d'euros.

La présence de l'Etat dans les quartiers

300 délégués du préfet sont présents quotidiennement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des associations de terrain, des élus et sont aussi au contact direct des habitants.